APPUI À LA TRANSITION VERS DES COMBUSTIBLES PLUS PROPRES POUR LES NAVIRES DANS L'ARCTIQUE CANADIEN

Le mazout lourd est un combustible fossile polluant qui propulse les navires dans les océans du monde. Il représente 80 % du carburant marin utilisé à l'échelle planétaire. S'il est déversé dans les eaux polaires froides, le mazout lourd, déjà interdit dans l'Antarctique, se décompose lentement et persiste pendant des semaines, voire plus longtemps. Le manque d'équipement et de capacité d'intervention en cas de déversement dans l'Arctique et dans les eaux couvertes de glace, combiné à sa persistance, rend le mazout lourd presque impossible à nettoyer. Un déversement de mazout lourd aurait des effets dévastateurs à long terme sur les collectivités autochtones de l'Arctique, le gagnepain et les écosystèmes marins dont ils dépendent.

Pour éliminer l'utilisation et le transport du mazout lourd dans l'Arctique canadien, un fonds de transition du combustible est nécessaire pour appuyer l'élimination progressive du mazout lourd polluant et favoriser l'utilisation de combustibles plus légers et moins polluants dans le secteur du transport maritime. On estime que 70 % des familles du Nunavut sont en situation d'insécurité alimentaire. En appuyant la transition vers des combustibles plus propres, ce nouveau fonds aiderait à réduire les risques de déversement de mazout et ses répercussions sur les milieux marins desquels dépendent les collectivités pour s'alimenter, ce qui aiderait à réduire l'augmentation du prix des aliments.

Investissement recommandé :

15 millions de dollars sur 5 ans, à partir de 2021, où une interdiction internationale relative au mazout sera instaurée.

Afin de favoriser davantage l'abandon du combustible le plus polluant au monde, le mazout lourd, une subvention à l'innovation pour l'énergie renouvelable est nécessaire. Le fait de financer la conception, la modernisation et la mise à l'essai de technologies émergentes telles que l'énergie éolienne permettra non seulement d'économiser sur les coûts du carburant, mais également de réduire les gaz à effets de serre et les émissions polluantes.

Investissement recommandé : 5 millions de dollars (total) sur 3 ans, à partir de 2020.

Personne-ressource :
Andrew Dumbrille, Spécialiste principal, Transport maritime durable, WWF Canada
adumbrille@wwfcanada.org

AFFICHAGE DE LA COTE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES DOMICILES ET DES BÂTIMENTS

Le secteur des bâtiments compte pour 12 % des émissions de GES du Canada et constitue un volet important du Cadre pancanadien sur les changements climatiques (CPCC).

Les provinces se sont engagées à effectuer l'affichage de la cote d'efficacité énergétique des domiciles et de bâtiments dans le cadre du CPCC. Il s'agit d'un outil important pour assurer la transition vers un environnement bâti décarbonisé, surtout en ce qui concerne la modernisation des bâtiments. Selon le rapport récent de *Clean Energy Canada and Efficiency Canada*, la modernisation peut entraîner une réduction de 12 Mt de gaz à effet de serre. Or, à ce jour, seules les villes d'Edmonton et de Vancouver ainsi que la province de l'Ontario disposent d'un programme de référence en construction. Aucune province ni municipalité n'a instauré l'affichage obligatoire de la cote des domiciles, mais plusieurs mènent volontairement des projets pilotes d'affichage de la cote d'efficacité énergétique des domiciles. Les provinces et les municipalités se heurtent à la résistance de certaines parties prenantes à l'égard de l'affichage obligatoire, dont les agents immobiliers. Par ailleurs, l'efficacité de l'affichage repose en partie sur l'expertise en matière d'efficacité énergétique des travailleurs de la construction et des inspecteurs en bâtiment.

Dans ce contexte, la Coalition du budget vert recommande que le gouvernement fédéral alloue 2 millions de dollars en 2019 pour aider les provinces à instaurer l'affichage obligatoire (pour les domiciles et les bâtiments), notamment dans le but de rallier les parties prenantes à l'importance de faire connaître l'affichage obligatoire, d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes pilotes d'affichage et de renforcer la capacité des agents immobiliers, des courtiers en immeubles, des inspecteurs en bâtiment et des travailleurs de la construction.

Personne-ressource
Emma Norton, Coordonnatrice de la conservation d'énergie, Centre d'action écologique
efficiency@ecologyactioncentre.ca